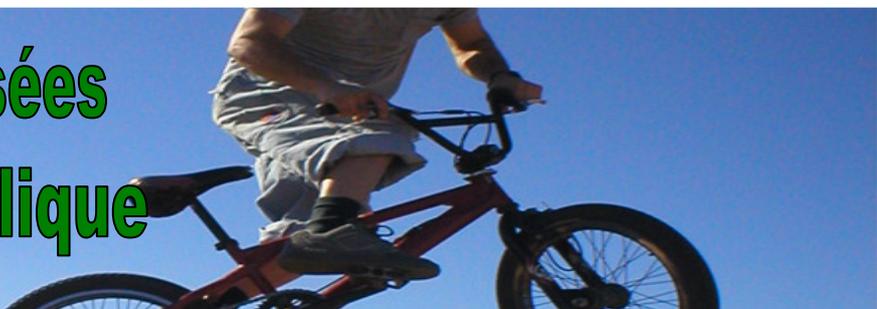


Épreuves organisées sur la voie publique



Assurances 2020

Toute manifestation sportive (pédestre, cycliste, cyclotourisme, VTT, cyclo-cross) organisée sur la voie publique doit obligatoirement être assurée *en responsabilité civile*.

La FSGT par l'intermédiaire de la Mutuelle des Sportifs a souscrit **un contrat Responsabilité civile auprès d'Allianz** pour ses associations affiliées

La FSGT a également souscrit deux contrats **OPTIONNELS**

Contrat Véhicules suiveurs appartenant aux Bénévoles FSGT

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES VÉHICULES

Attention le contrat ne prévoit pas d'assurer les autres véhicules ou ceux d'associations de motards (locations, prêt véhicule garage, publicitaire...) cf contrat auto-mission

Contrat « individuelle accident » pour les participants non assurés

Ce contrat couvre les dommages corporels aux participants non assurés. Il prévoit de garantir un maximum de 50 personnes par épreuve (au-delà, l'organisateur devra contacter le siège fédéral ou son comité départemental pour étudier la demande).

Contact et renseignement : assurance@fsgt.org

Documents téléchargeables sur le site www.fsgt.org rubrique Adhésions/assurances – DOSSIER des ASSURANCES 2020

Informations sur le club organisateur – adresse de FACTURATION

Association / Club :

Numéro d'affiliation :

Adresse de l'association / club

Ville Code postal

Adresse électronique@.....

Informations sur l'épreuve organisée Obligatoire : joindre vos parcours, règlements de la course	Nom et adresse ou doivent parvenir l'attestation d'assurance
Date : Lieu	Nom et prénom
Nature de l'épreuve :	Adresse.....
Titre de l'organisation :

Les formules ne se cumulent pas ! OPTEZ POUR LA FORMULE 1 OU LA FORMULE 2
+ si besoin, l'option complémentaire individuelle accident

Formule N°1

Option SANS véhicules suiveurs	Tarifs (1)
Pédestre	20.00 € <input type="checkbox"/>
Cycliste, cyclotourisme, cyclo-cross, brevet – 13 ans	45.00 € <input type="checkbox"/>
Course à étapes	100.00 € <input type="checkbox"/>
Diverses (biathlon, triathlon, rollers...)	55.00 € <input type="checkbox"/>

Formule N°2

↓ Véhicules suiveurs supplémentaires (2)

Option AVEC 3 véhicules suiveurs	Tarifs (1)	6 € X par le nombre de véhicule	Totaux
Pédestre	38.00 € <input type="checkbox"/>	6 € x = total	
Cycliste, cyclotourisme, cyclo-cross	60.00 € <input type="checkbox"/>	6 € x = total	
Course à étapes	120.00 € <input type="checkbox"/>	6 € x = total	
Diverses (biathlon, triathlon, rollers...)	70.00 € <input type="checkbox"/>	6 € x = total	

(1) Cochez la case correspondante à votre épreuve

(2) Complétez le nombre de véhicules supplémentaires –Exemple : 38 € pour une course pédestre + 6 € x 2 véhicules = 12 €, soit un total général (38 €+12 €) de 50.00 €

Option complémentaire "Individuelle accident"

Vous avez la possibilité de compléter la formule N° 1 ou la formule N°2), par ne garantie optionnelle pour assurer des participants non-assurés.

Exemple : une course cycliste Formule N°1 : 45 € + 20 € = 65.00 €

Exemple : une course cycliste Formule N°2 : 60 € + 20 € = 80.00 €

(Modalités et fonctionnement au verso)

	Tarifs
Pédestre	10.00 € <input type="checkbox"/>
Cycliste, cyclotourisme, Cyclo cross	20.00 € <input type="checkbox"/>
Course à étapes – 1 à 3 jours	45.00 € <input type="checkbox"/>
Diverses (biathlon, triathlon, rollers...)	20.00 € <input type="checkbox"/>

Adresser votre demande et le règlement à l'ordre de la FSGT – 30 jours au plus tard avant l'épreuve accompagnée des parcours, règlements (OBLIGATOIRE)

FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL – 14 RUE SCANDICCI – 93508 PANTIN CEDEX

En cas d'ANNULATION, nous retourner dans les meilleurs délais l'attestation d'assurance et les raisons, dans tous les cas avant la date de l'épreuve. Pour obtenir le remboursement ou le report à une date ultérieure. Attention !! les biens confiés (barrières, panneaux publicitaires...) pour cette manifestation ainsi que la responsabilité civile dépositaire sont exclus.

Cadre réservé à la FSGT	Règlement	Date de réception

MODALITES ET FONCTIONNEMENT

Assurance Responsabilité Civile Organisateur

Les conditions pour bénéficier de l'assurance « RC organisateur » :

Le club qui sollicite l'assurance responsabilité civile organisateur d'épreuves et de manifestations sportives organisées en totalité ou en partie sur la voie publique doit :

- Etre affilié à la FSGT,
- Organiser l'épreuve compétitive sous l'égide de la FSGT,
- Adresser le formulaire de demande d'assurance accompagné des itinéraires, plans et du règlement par chèque bancaire correspondant au type d'épreuve organisée.

Références des contrats :

- ✓ Responsabilité civile organisateur - CONTRAT ALLIANZ
- ✓ Véhicules suiveurs appartenant à des bénévoles FSGT – CONTRAT ALLIANZ

Tarifs par formule et par type d'épreuve

Demande d'assurance responsabilité civile organisateur pour des épreuves sans l'option véhicule suiveur. Le formulaire doit être expédié au siège de la Fédération au plus tard 15 jours avant l'épreuve accompagné du règlement par chèque bancaire ainsi que des itinéraires et du règlement de la course.

Formule N°1

Pédestre : 20.00 €
Cyclistes : 45.00 €
A étapes : 100.00 €
Diverses : 55.00 €

Demande d'assurance responsabilité civile organisateur pour des épreuves avec l'option 3 véhicules suiveurs. Le formulaire doit être expédié au siège de la Fédération 15 jours au plus tard avant l'épreuve accompagné du règlement par chèque bancaire ainsi que des itinéraires, et du règlement de la course.

Formule N°2

Pédestre : 38.00 €
Cyclistes : 60.00 €
A étapes : 120.00 €
Diverses : 70.00 €

Le club organisateur doit impérativement faxer au 01.49.42.23.60 ou expédier par mail (assurance@fsgt.org) le formulaire de déclaration des véhicules suiveurs utilisés, au plus tard, le lendemain de l'épreuve. Il devra être contresignée par l'organisateur (ou officiel).

Si cette liste ne parvient pas dans ce délai réglementaire, l'assureur exercera un refus de garantie et donc, de prise en compte de l'éventuelle déclaration de sinistre du ou des véhicules concernés.

Tarifs avec option pour 3 véhicules suiveurs et 6 € pour chaque véhicule supplémentaire



Important

Les véhicules utilisés doivent être la propriété de bénévoles du club, les autres véhicules sont exclus (véhicules publicitaires, prêt de garage, de location...)

Année 2020

FORMULAIRE de déclaration OBLIGATOIRE

Formulaire de déclaration à expédier à la FSGT Pantin par fax
au : 01 49 42 23 60 ou par mail : assurance@fsgt.org
(au plus tard, le lendemain de la course)

Si vous déclarez un sinistre :
l'assureur exercera un refus de garantie
en cas de non retour du formulaire dans le délai imposé

DECLARATION DES VEHICULES SUIVEURS

CLUB ORGANISATEUR	
TITRE DE L'EPREUVE	
DATE (S)	

Liste des véhicules suiveurs dans une épreuve organisée sous l'égide de la FSGT

Marque du Véhicule	N° Immatriculation	Nom du propriétaire du véhicule	Fonction de l'utilisateur dans l'épreuve	N° du Permis et date d'obtention

Fait à.....
Le.....

(Signature et cachet du club organisateur)



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
Tel : 01.49.42.23.19
assurance@fsgt.org

MODALITES ET FONCTIONNEMENT

Assurance Individuelle Accident participants non assurés

Rappel

Les clubs organisateurs ont pour seules obligations :

- D'assurer leur épreuve en responsabilité civile organisateur dès lors qu'elle est soumise à une autorisation préfectorale,
- D'informer les participants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels ; ils sont libres de l'accepter ou de le refuser.

La demande d'assurance est optionnelle, elle doit être prise en complément de la souscription à la garantie Responsabilité civile Organisateur (formule N°1 ou formule N°2)

La demande d'assurance doit être souscrite au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve. L'assurance ne couvre que *50 personnes maximum*. Au-delà, le club devra contacter le siège fédéral pour une étude de la demande.

L'envoi du bordereau déclaratif, dès le lendemain de l'organisation, **est OBLIGATOIRE**. Il doit être expédié par fax au 01.49.42.23.60 ou par mail (assurance@fsqt.org) en y indiquant les informations nécessaires pour que la garantie soit applicable en cas d'accident.

ATTENTION : VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT FAIRE PARVENIR LE BORDEREAU DE DÉCLARATION DES PARTICIPANTS AU PLUS TARD LE LENDEMAIN DE VOTRE ORGANISATION – AUCUNE DÉCLARATION D'ACCIDENT NE SERA PRIS EN CHARGE AU DELÀ DE CE DÉLAI.

Même en l'absence d'accident, le bordereau doit être renvoyé. - L'assureur exercera un refus de garantie en cas de non retour du formulaire dans le délai imposé.

Les garanties :

- Base de l'individuelle accident FSQT
- Capital décès de 20 000 € si l'assuré est majeur, 5 000 € si l'assuré est mineur
- Capital invalidité de 50 000 €, réductible en fonction du taux d'IPP

En cas d'accident :

La déclaration doit être expédiée à la Mutuelle des Sportifs – 2/rue Louis David – 75782 Paris cedex 16 (dans les 5 jours de sa survenance) - Etablie par le blessé, elle doit être contresignée par un responsable du club en mentionnant le **numéro de contrat – ACCORD COLLECTIF N°2048**

Tarifs par type d'épreuve

	Tarifs
Pédestre	10.00 € <input type="checkbox"/>
Cycliste, cyclotourisme, Cyclo cross	20.00 € <input type="checkbox"/>
Course à étapes – 1 à 3 jours	45.00 € <input type="checkbox"/>
Diverses (biathlon, triathlon, rollers...)	20.00 € <input type="checkbox"/>



Date de réception
au Siège fédéral

.....

Année 2020

BORDEREAU DE DÉCLARATION

Participants non-assurés

**Ce bordereau de déclaration doit OBLIGATOIREMENT être expédié à la FSGT Pantin
DÈS LE LENDEMAIN DE VOTRE ORGANISATION**



par fax 01 49 42 23 60 ou par courriel à : assurance@fsgt.org (au plus tard, le lendemain de la course)

SVP - Merci de remplir cette partie AVANT EXPEDITION

Club organisateur (obligatoire) :

Manifestation :

	Noms	Prénoms	Date de naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			